

M. Broome: Pourrais-je expliquer ce détail?

M. Winch: Bien sûr, si l'honorable député veut dire que les renseignements que je donne sont erronés, mais je ne pense pas qu'il le fasse.

M. Broome: Non.

M. Winch: La base de distribution n'est donc pas plus étendue, sauf que les sociétés pétrolières détiendront cinq fois plus d'actions qu'elles n'en possèdent maintenant.

M. Broome: La part de propriété est la même.

M. Winch: J'ai dit qu'elles n'ont pas l'intention de vendre mais qu'elles détiendraient cinq fois le nombre d'actions avec la même part de propriété, c'est exact. La base de distribution n'est donc pas plus étendue, c'est mon premier point. En second lieu, les dirigeants nous ont dit il y a à peine quelques jours dans cet édifice même qu'ils n'ont pas l'intention d'émettre de nouvelles actions dans un avenir prévisible. Il n'en est pas question.

Si les sociétés détiennent toutes leurs actions et si la *Trans Canada Oil Pipe Line Company* ne doit plus émettre d'actions, comment l'adoption du bill assurera-t-elle une plus large distribution des actions ou étendra-t-elle la base de l'actionnariat? Comme l'ont dit les dirigeants et comme l'a confirmé le parrain de la mesure, l'objet de la subdivision des actions est simplement celui que je viens de signaler du moins pour une période prévisible.

On nous a laissé entendre, et le mémoire présenté par le parrain du bill l'indiquait, que si la société avait besoin d'émettre des actions pour se développer, elle se trouverait en meilleure posture si elle pouvait offrir au public de plus petites coupures que celles d'aujourd'hui. En d'autres termes, on pourrait peut-être trouver plus de preneurs pour des actions à \$10 qu'à \$50, si, pour reprendre les paroles mêmes du parrain du bill, on remplaçait en termes de bourse, s'entend, le billet de \$50 par cinq billets de \$10.

L'idée paraît bonne, mais on peut se demander si on songe à quelque mesure ou s'il y a lieu d'étendre l'exploitation de la société. La meilleure façon d'en juger serait d'en étudier l'activité. Elle a commencé en 1953. J'ai le détail de ses opérations de 1953 à 1957 et son rapport trimestriel pour les trois premiers mois de cette année. Que voyons-nous dans ce rapport? Au chapitre des livraisons quotidiennes, nous voyons qu'elles ont été de 21,096 barils en 1953, de 39,797 en 1954, de 83,982 en 1955, de 129,103 en 1956 et de 154,891 en 1957. La moyenne annuelle

[M. Winch.]

s'établit donc à 154,891 barils; mais, comme les administrateurs nous l'ont fait observer, en partie à cause de la régression, mais surtout en raison du programme des États-Unis concernant le pétrole, l'activité a ralenti et, par suite, la livraison quotidienne de ce pipeline a été en moyenne de 102,180 barils au cours du premier trimestre de cette année. Et il semble que, sur ce chiffre brut, ils ne perdent pas d'argent mais qu'ils en font au contraire.

La raison pour laquelle j'ai donné lecture de ce rapport, monsieur l'Orateur, c'était pour indiquer le chiffre peu élevé de 1954, le chiffre élevé de 1957, le rythme actuel de livraison qui est de 102,000 barils par jour, et pour vous demander de relier tous ces chiffres à la capacité de pompage de la compagnie, celle-ci étant de 256,000 barils par jour, d'après le rapport en question. Or, cette compagnie n'a jamais atteint cette capacité et, d'après le volume de son exploitation actuelle, elle pourrait se tirer d'affaire avec le matériel dont elle dispose actuellement en réalisant deux fois et un quart plus d'affaires qu'elle n'en réalise aujourd'hui, et même compte tenu de son chiffre d'affaires élevé de 1957, elle pourrait encore avoir une capacité supplémentaire d'environ 500,000 barils par jour.

La situation étant ce qu'elle est, d'après les chiffres mêmes de la compagnie, il semble tout à fait improbable que dans un avenir prévisible elle pourra s'adresser à la bourse pour obtenir les fonds destinés à accroître ses moyens de livraison; la compagnie a d'ailleurs admis elle-même qu'elle n'avait nullement cette intention. Par conséquent, d'après les chiffres indiqués il y a quelques instants, qui se fondent sur la non-émission d'actions, et d'après les moyens dont la compagnie dispose pour accroître ses affaires, nous ne pouvons comprendre pourquoi on exerce cette pression pour que la Chambre des communes, au cours de la présente session, accorde à la compagnie le droit de diviser ses actions à raison de 5 pour 1.

J'estime que nous avons, en qualité de représentants du public, le droit d'examiner très attentivement cet état de choses et de poser nettement la question de savoir si, oui ou non, cette compagnie, compte tenu de ses recettes et de sa capacité de recettes, devrait avoir le droit de partager ses actions. Il est admis qu'en 1953 il y a eu une perte pendant la première année d'exploitation de \$470,000 et, en 1954, une perte de \$1,256,000. Mais lorsqu'elle a commencé à exploiter vraiment, c'est-à-dire en 1955 et 1957, après avoir tenu compte de toutes ses dépenses et de l'impôt qu'elle a payé sur le revenu, elle a réalisé près de 16 millions de dollars